

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Inceste : il enceinte ses filles après des pratiques spirituelles

G.R.M
Libreville/Gabon

C'EST vraiment une histoire digne des aventures mystérieuses. En l'espace d'une décennie, E.M, Gabonais de 38 ans, est devenu le père et grand-père des enfants, non seulement de sa fille, mais aussi de celles de sa compagne. Entre 2014 et 2016, il rencontre une dame en instance de divorce et mère de deux filles, âgées à l'époque respectivement de 12 et 14 ans. Elle est cadre dans une grande entreprise de la place. Lui n'avait qu'une enfant de 13 ans. En courtisant cette femme, il lui aurait fait croire qu'elle est persécutée aussi bien par des collègues que des membres de sa famille. Et même par le père de ses enfants, qui tenterait de nuire mystiquement aux fillettes. Et que, si elle acceptait d'être avec lui, il l'aiderait à combattre les mauvais esprits. Le stratagème a finalement fonctionné. La dame ayant

accepté l'idylle proposée par E.M, qui est sans emploi.

Le couple et les trois gamines s'installent alors à Owendo, aux frais de l'amante, convaincue d'être enfin tombée sur un cadeau du ciel. Une fois ensemble, l'homme commence sa " phase de délivrance et de protection spirituelle ", dans une pièce soigneusement aménagée. L'une après l'autre, pendant que la chérie est à son lieu de travail, il asperge les trois filles d'une eau rendue noire par diverses feuilles et écorces d'arbres. Puis, en tenue d'Adam et Eve, il demande à chaque fillette, toujours à tour de rôle, de s'asseoir sur son sexe pour la " pénétration purificatrice ". Plus tard, la compagne est affectée à Moanda, dans la province du Haut-Ogooué. Elle déménage donc avec sa petite famille, y compris l'homme qui a réussi la prouesse de l'empêcher de voir désormais ses parents. Et, là-bas, il va continuer sa basse besogne.



Photo: GRM

Le présumé bourreau devrait être déféré devant le parquet sous peu.

Le supplice des filles devenues majeures a pris fin lorsque le fils de E.M, né d'une autre relation, y est allé pour un

court séjour. Ne pouvant plus supporter la situation, ses sœurs lui ont avoué le sort qu'elles subissaient depuis leur tendre enfance.

Le garçon a attendu sagement de revenir à Libreville avec les filles, qui venaient se faire établir des passeports, pour dénoncer le père incestueux auprès des agents de police. Dans leur récit, elles expliquent avoir même été contraintes de se faire avorter plusieurs fois. Au fil des années, les trois filles ont finalement accepté de devenir mères. Aujourd'hui, l'une d'elles a même déjà deux enfants et l'autre un seul. Informés de la présence de E.M dans les locaux de la Direction générale de la documentation et de l'immigration (DGDI), les éléments l'y ont interpellé. Il aurait reconnu les faits à lui reprochés.

Selon les agents de police, le père incestueux avait déjà fait la prison pour " faux et usage de faux ". En fait, il s'était procuré des documents administratifs appartenant à son frère pour intégrer les corps habillés.

Le clin d'œil de *lybek*



Favoriser les échanges interpersonnels

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

LA diminution des abus incestueux sur les enfants suppose une approche sociale globale fondée non sur la peur, mais sur la culture et sur l'éducation comme le préconise Ouest-France. En effet, à l'heure des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), qui renforcent davantage le repli des enfants sur eux-mêmes, il est plus que nécessaire de favoriser les échanges interpersonnels avec ces derniers.

Tout ceci pour dire que quelles que soient leurs occupations, en regagnant leurs foyers, il est fondamental pour les parents

d'avoir toujours du temps pour échanger avec leurs enfants relativement à leurs états d'âme. Et ce n'est qu'en mettant en place un cadre destiné à s'imprégner de leur météo mentale, qu'ils sauront s'il règne la tranquillité, la bonne humeur, l'inquiétude ou le ressentiment à la maison. C'est sans conteste sur ce plan que la compagne du prédateur sexuel aurait failli. Elle qui n'était au courant de rien, jusqu'à ce qu'elle s'établisse à Moanda. Et que les victimes en viennent plutôt à se confier au fils de E. M. nouvellement arrivé. Alors qu'elle aurait dû mettre les filles en confiance dès la première grossesse, de sorte que les actes de leur bourreau soient mis à nu plus tôt.

Cette dynamique communicationnelle doit aussi s'étendre au sein des autres structures d'encadrement que sont l'école et l'église. Lesquelles pourraient permettre de répercuter ces situations une fois exposées par les victimes.

Pour mémoire, en février 2022, la tournée initiée par la juridiction des mineurs au sein des établissements primaires de Port-Gentil, afin d'y vulgariser les droits de l'enfant tels que déclinés par la loi organique n° 003/2018 du 8 février 2019 portant Code de l'enfant en République gabonaise, avait permis de découvrir des cas d'enfants violés, violentés ou encore privés de certains droits fondamentaux.